



Paris, le 2 octobre 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

Retrait du marché des moules de l'Étang de Thau du fait de la présence de toxines paralysantes

A la suite d'une détection de **toxines paralysantes** (PSP) à un taux supérieur aux normes de sécurité réglementaire, le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (Direction Générale de l'Alimentation) a décidé de procéder au **retrait et rappel de toutes les catégories de moules élevées dans l'Étang de Thau (dont «les moules de Bouzigues»)** mises en vente entre le 21 septembre et le 2 octobre 2015 sur l'ensemble du territoire national.

Il est demandé aux personnes qui détiendraient ces produits de ne pas les consommer et de les rapporter au point de vente. En cas de doute, il convient de se renseigner auprès de son détaillant habituel pour savoir si le produit acheté est concerné par l'alerte.

Les toxi-infections alimentaires causées par ces toxines se traduisent dans les 30 mn qui suivent la consommation par des symptômes neurologiques (engourdissements des lèvres s'étendant au visage, aux bras et aux jambes, maux de tête, nausée et vertiges, incoordination motrice et incohérence de la parole) qui peuvent être accompagnés de symptômes gastro-intestinaux.


Les personnes qui auraient consommé les produits mentionnés ci-dessus et qui présenteraient ces symptômes, sont invitées à consulter immédiatement leur médecin traitant en lui signalant cette consommation.

Plus d'informations sur les toxines PSP : <http://agriculture.gouv.fr/les-toxines-paralysantes-des-coquillages>

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS
www.agriculture.gouv.fr - www.alimentation.gouv.fr

 @Min_Agriculture